



Mesdames, messieurs, chers amis,

C'est pour moi un plaisir renouvelé de vous faire parvenir notre lettre d'information. J'ai souhaité aborder deux sujets dans ce numéro. Le premier concerne la voirie de notre village et le second le tracé de la véloroute.

S'il est un sujet récurrent, c'est sans doute celui relatif à l'état de la voirie. Dampierre compte 4748 mètres de voirie communale, auxquels s'ajoutent les 1300 mètres de la départementale D126, qui traverse notre village. Le 8 septembre, les membres de la commission voirie ont parcouru notre village afin de dresser un premier état des lieux des rues les plus abimées. Des dégradations multiples sur nos routes ont été constatées, et il nous faudra dans le cadre d'un budget contraint prioriser leur remise en état. La sécurisation de nos rues fait également l'objet d'une attention toute particulière. Vous êtes plusieurs à m'avoir interpellé sur la vitesse excessive de véhicules. Nous ne pouvons bien sûr pas le tolérer. Une première réponse a été apportée par la remise en état des feux tricolores afin de sécuriser la traversée de notre commune. Des solutions sont à l'étude pour casser la vitesse, notamment sur la rue de Prunevelle. Nous avons été interrogés sur la hauteur des ralentisseurs situés rue de la Libération. Ces derniers ont été contrôlés par les services du Département, et aucune non-conformité n'a été remontée.

Le deuxième sujet concerne la partie du tracé de la véloroute qui de Voujeaucourt, traverse Dampierre, pour se poursuivre à Etouvans. Le tracé actuel, qui fait passer les cyclistes par les rues du Lavoir, des Fleurs puis de la Libération, va être modifié. Dans quelques mois, les usagers de la véloroute seront invités à passer devant la Vierge, puis à poursuivre leur route le long de la rue du Canal et enfin par le chemin de hallage, en direction de Colombier-Fontaine. Le début de la rue du Lavoir et la partie ouest de la rue du Canal vont donc être entièrement remis à neuf. Vous trouverez sur le verso de ce document, le schéma de ce nouveau tracé.

Françoise Barthoulot a pris la responsabilité du secrétariat de la mairie en 1993. Françoise fera bientôt valoir ses droits à la retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse. C'est pour nous aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Fanny Cornet, qui succède à Françoise et qui a déjà pris ses fonctions. Nous souhaitons également une bonne retraite à Laurent Cartier, qui a été employé du SIVU depuis 1997.

Je souhaitais avec les conseillers municipaux vous rencontrer sur cette fin d'année. Cette rencontre ne pourra malheureusement pas avoir lieu comme nous l'espérons. Il nous faut donc la reporter à 2021, sans avoir pour l'heure beaucoup plus de lisibilité sur l'évolution de la situation sanitaire pour les mois à venir.

2020 se termine, et désormais nous avons tous le regard tourné vers 2021, en souhaitant que la nouvelle année qui se profile soit porteuse d'espoir et de sérénité retrouvée. Les mesures gouvernementales annoncées fin novembre par le président de la République nous permettront de célébrer Noël avec nos proches. Bien que ce Noël soit différent des autres, je fais le souhait que vous puissiez vous retrouver en famille. En cette fin d'année, nous avons une pensée particulière pour nos anciens, particulièrement pour madame Drouvot qui a fêté ses 90 ans au mois de novembre ; nous lui avons fait parvenir un bouquet. Nous remettons un panier gourmand aux plus anciens d'entre nous, en espérant pouvoir se retrouver tous ensemble prochainement. Je vous donne rendez-vous en 2021.

Prenez soin de vous.

Yannick Genin – Maire

Voirie



Le 8 septembre dernier, les membres de la commission voirie ont parcouru les rues du village pour constater les différentes dégradations pouvant présenter des risques pour les usagers. Quelques trous et nids de poule seront rebouchés rue de Pruneville, impasse de la Source et rue du Fays. Les deux trottoirs qui traversent la voie ferrée sont fortement endommagés. Nous attendons le retour de l'expertise de la SNCF, qui est aussi intervenue récemment, à proximité du pont pour consolider les parois, qui bordent la voie en direction de Colombier-Fontaine. La rue du Canal et le début de la rue du Lavoir font partie des rues parmi les plus abîmées de la commune. Bonne nouvelle, ces rues seront reprises par le Département dans le cadre du nouveau tracé de la véloroute, que nous développons dans le point suivant.



Véloroute



D'ici quelques mois, les amoureux du vélo et de la marche à pied pourront emprunter le nouveau tracé de la véloroute, qui passera une fois les travaux achevés par la rue du Lavoir puis la rue du Canal, avant de se poursuivre sur le chemin de hallage direction Colombier. En amont de ces travaux, un autre chantier d'envergure piloté par PMA et la société des eaux du Pays de Montbéliard devra être finalisé. Ce chantier, relatif à la sécurisation en eau des communes d'Etouvans, d'Ecot, de Villars-sous-Ecot et de Goux-les-Dambelin débutera dans les prochaines semaines. Il consistera en la pose d'une conduite polyéthylène entre la rue du Canal et la Raydans puis la pose d'une canalisation en fonte entre le carrefour de la rue du Lavoir et la rue du Canal. Ces travaux devront être terminés avant fin mars 2021 pour permettre la mise en œuvre du projet véloroute sur la même emprise.



A lire également



Un recensement des tombes du cimetière de Dampierre a été réalisé ces derniers mois. Ce recensement avait deux objectifs : contrôler l'état général des tombes et dresser l'inventaire des concessions échues susceptibles d'être reprises par la commune. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan situé à l'entrée du cimetière, qui liste les tombes réputées abandonnées. Contactez-nous si vous avez des informations à nous communiquer sur ces tombes.

Nous avons demandé l'avis de la gendarmerie de Bavans quant à la conduite à tenir lorsqu'un ou des individus viennent troubler le voisinage comme ce fut le cas ce 26 novembre. Nous avons en effet été alertés en fin de journée de la présence sur les communes de Berche et de Dampierre d'un individu réalisant du porte à porte afin de soutirer de l'argent (40 à 80 €). La personne se faisait passer pour une ancienne connaissance dans le besoin, prétextant notamment de l'hospitalisation de sa fille pour demander de l'argent. Si par le futur, vous pensez que l'on a abusé de votre confiance, n'hésitez pas à appeler directement les gendarmes afin qu'ils puissent réaliser une ronde. Ces patrouilles sont possibles 24h/24h. Nous réfléchissons sur l'opportunité d'inscrire la commune dans le dispositif "Participation citoyenne" porté par la gendarmerie, et qui permet de lutter contre les actes de délinquance ou d'incivilité.

Le site internet de la commune s'enrichit d'une nouvelle rubrique dédiée à nos artistes. Cette page est dédiée aux habitants de Dampierre qui à travers leurs peintures et leurs photographies mettent en valeur notre commune. Artistes de notre village, n'hésitez pas à nous communiquer un visuel de vos plus belles photos ou peintures de Dampierre. Nous les publierons sur notre site internet et sur notre page Facebook. A droite, aquarelle réalisée par madame Marie-Claire Bombarde.



Lettre d'information à destination des habitants de Dampierre sur le Doubs

Responsable de la publication : Yannick Genin

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Nous contacter : mairiedampierredoubs@orange.fr / 03 81 98 11 17



Retrouvez toute notre actualité en nous suivant sur notre page Facebook @DampierreOfficiel